

LYCÉE POLYVALENT



Lycée
Philibert
Delorme
Créateur d'avenir

Réunion Parents 2nde GT
Bienvenue !



NOS EQUIPES

- **VIE SCOLAIRE**

- **3 CPE**

- (Mme Allais, Mme Goni et Mme Valade)**

- 8,5 postes AED (avec l'internat)

- AESH

- **SERVICE MEDICO SOCIAL**

- **1 infirmière (Mme Paquentin)**

- A.S: En réseau (Collèges)

- **PSY-EN**

- **Mme HUE (2 jour /semaine)**

- **AGENTS**

- Service d'accueil: 1

- Service de maintenance : 3

- Service d'entretien: 10

- Service cuisine : 5

- **ADMINISTRATION**

- 1 CE, 1 CE Adjoint (**Madame DURAND**),

- 1 Secrétaire Général

- 1 DDF, 1 Bureau des entreprises

- 3 postes de secrétariat service administratif

- 4 postes de secrétariat service gestionnaire
(agence comptable pour 6 établissements)

- **LABORATOIRES**

- 5 personnels de Laboratoire

- **PROFESSEURS**

- SEP : 20

- LGT: 90

- **MLDS**

- > 1 enseignante coordinatrice (Mme GOUJON)

- **Atelier Relais**

- > 1 coordinatrice



Restauration Scolaire



► Demi-pensionnaires : « Tickets »

4,12€ / repas

Application Turboself:
Créditer & Réserver



Campagne demande Bourse

L'ISLE D'ABEAU, le 01/09/2026

PROCEDURE DE DEMANDE DE BOURSE DE LYCEE – ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

Période : du 01 septembre 2026 au 15 octobre 2027 inclus

Les représentants légaux qui n'ont pas demandé l'automatisation de l'examen du droit à bourse doivent déposer une demande de bourse pendant la période du 01/09/26 au 16/10/27 inclus.

Aucune demande de bourse de lycée ne pourra être déposée après le 15/10/2026.

Comment procéder :

Vous allez sur le site :

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Vous effectuez une simulation de vos droits à bourses : en fonction de deux critères qui sont : le revenu fiscal de référence (avis d'imposition 2026 sur les revenus de 2025) et le nombre d'enfants à charge.

- **en cas de concubinage** : les revenus des 2 concubins sont pris en compte,
- **en cas de résidence alternée de l'élève** : ce ne sont plus les revenus des deux parents de l'élève qui sont pris en compte mais ceux du demandeur de la bourse, ou les revenus de son ménage recomposé.

Vous êtes éligible, vous déposez une demande de bourse :

2 possibilités :

A l'aide du formulaire « papier » de demande de bourse nationale de lycée 2026-2027 téléchargeable à partir du site ci-dessus (à imprimer ou télécharger) ou à demander au secrétariat des élèves du lycée Ph. Delorme au plus tard **le vendredi 09/10/2026**.

Formulaire « papier » (page 3 à 5) à compléter, dater, signer et à déposer avec la photocopie des pièces justificatives demandées (page 2) au secrétariat des élèves du lycée au plus tard **le jeudi 15/10/2026** (Attention : prévoir le délai d'acheminement si envoi par voie postale).

En ligne*, en accédant à Sclartité-Services par : - votre **compte** EduConnect ou par FranceConnect (à privilégier),
- Mes services,
- Bourse de lycée.
* Le n° fiscal à 13 chiffres de votre déclaration d'impôts vous sera demandé.
Vous recevez un mail qui confirme votre demande de bourse.

Important : Les demandes de bourse « papier » et en Ligne sont à redemander chaque année scolaire.

Pour toute difficulté rencontrée ou changement de situation familiale par rapport à l'avis d'imposition 2026 sur les revenus de 2025, vous devez contacter rapidement le secrétariat des élèves du lycée soit par tél. 04 74 27 19 00, soit par mail ce.0382895r@ac-grenoble.fr

Le secrétariat élèves

Portail Sclartité-Services

Avec Educonnect



Ou FranceConnect



Si questions:

Contactez le secrétariat élèves

secretariat-eleves.0382895r@ac-grenoble.fr

Règlement Intérieur

À LA RENTRÉE 2026

**TÉLÉPHONES PORTABLES
ET OBJETS CONNECTÉS**

INTERDITS

AU LYCÉE

 **TÉLÉPHONES PORTABLES**

 **ÉCOUTEURS**

 **MONTRES CONNECTÉES**

 **LUNETTES CONNECTÉES**

 **POUR MIEUX APPRENDRE,
MIEUX VIVRE ENSEMBLE,
RESTONS CONNECTÉS À L'ESSENTIEL !** 

 **CONCENTRATION
ET RÉUSSITE**

 **RESPECT ET BIENVEILLANCE
ENTRE TOUS**

 **SÉCURITÉ
ET SÉRÉNITÉ**

 **DÉCONNEXION
POUR SE RECONNECTER
À L'ESSENTIEL**

*Ensemble, faisons de notre lycée un lieu d'apprentissage
et de respect pour tous !*

❖ Dérogation

(en mode silencieux ou avec écouteurs)

- Salle M.H Grissolet
- Maison des Lycéens
- Cours et parc du lycée
- Internat

Les options en 2^{nde}



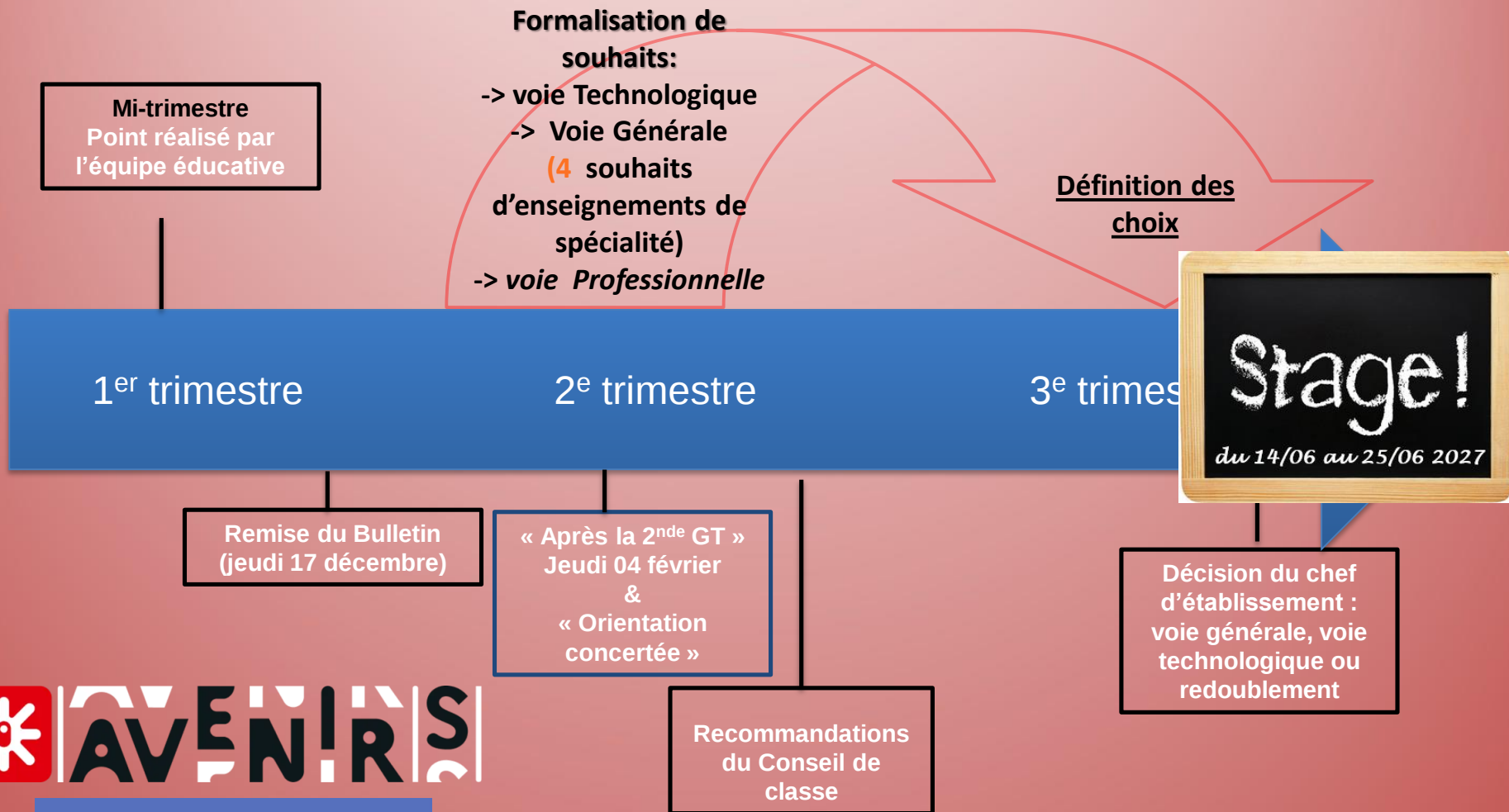
→ But: prendre le temps et faire l'expérience par vous-même de l'option + travailler activement son orientation



Modification des options date limite : mardi 29/ 09

(lettre des parents à déposer au secrétariat élèves)

2nde GT: Les étapes de l'année

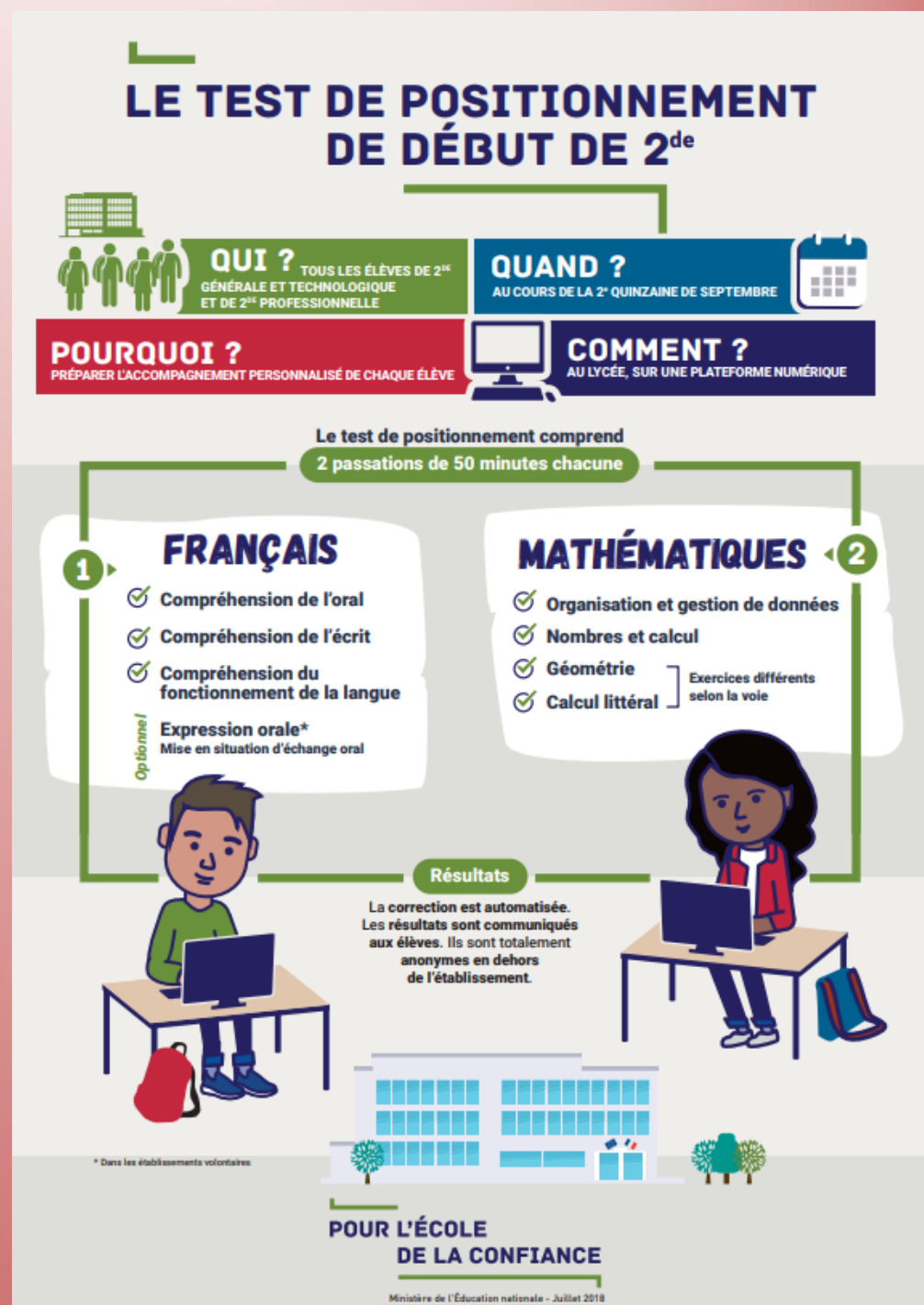


Article sur l'ENT:



Pensez aux écouteurs !

- Planning à partir de mi-septembre



Aides disponibles

- Accompagnement Personnalisé Maths
- Tutorat élèves
- Etudes encadrés en journée
(tous les jours de 9h à 11h et de 14h à 16h)
; mercredi 9h-12h)



- C.D.I





ACADÉMIE DE GRENOBLE

Liberté
Égalité
Fraternité

LPO Philibert DELORME

Protocole de prise en charge d'une situation de harcèlement : l'équipe pHARe du lycée Delorme vous explique

Harcèlement : violence verbale, physique ou psychologique répétée
par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'une victime

Non au
harcèlement,
un numéro
unique

30 18

Révélation de la situation



Par QUI ?

- ☐ l'élève victime
- ☐ témoin
- ☐ famille
- ☐ élève ambassadeur pHARe
- ☐ adulte du lycée

Comment



Auprès de QUI ?

- ☐ chef d'établissement
- ☐ l'équipe ressource
- ☐ lycéens ambassadeurs
- ☐ via le QR code (sur la porte du bureau pHARe)

traitement de la situation : Pour la victime



- ☐ Recevoir la victime et l'accompagner
- ☐ Mise en place du protocole **pHARe**
- ☐ Recueillir et garder des preuves
- ☐ Informer, recevoir et accompagner la famille

traitement de la situation : Pour l'auteur



- ☐ Recevoir l'auteur si identifié
- ☐ Méthode de préoccupation partagée
- ☐ faire une remontée d'incident
- ☐ Prévenir ses parents

Selon le cas

- Engager une procédure disciplinaire
- Signaler le délit au procureur de la république

Bilan du pôle ressource



Accompagner l'élève cible

- ☐ Entretiens réguliers
- ☐ Vigilance
- ☐ Registre de traçabilité

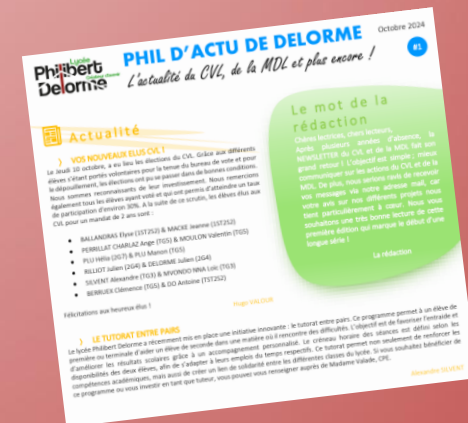
Si besoin

- suivi psy EN
- maison des ados



Prévenir le lycée. **NE PAS AGIR SEUL !**

Vie Lycéenne



Voyages Scolaires 2026-2027



Erasmus+



➤ Briançon (*Géologie*)

48 élèves (Tle Spé SVT)

M Arbid

3 jours

(du 23/09/2026 au 25/09/2026)



➤ Espagne (*Valence*)

50 élèves (Euro Espagnol 2GT,
1^{ère} et tle)

Mme Puentedura

6 jours

(mars ou mai 2027)



➤ Le Havre

24 élèves (1 CAP OL)

Mme Chany

4 jours

(printemps 2027)



➤ Italie (Milan- Côme Stresa)

53 élèves (1^{ère} et Tle
Italianisants)

Mme Basset

5 jours

(05 au 09 avril 2027)



➤ Toulouse

53 élèves (1^{ère} et Tle G)

M Hennino

3 jours

(12 au 14 mai 2027)



ELECTIONS



- Représentants des parents d'élèves dans les conseils de classe
- Représentants des parents dans les instances du lycée:
 - Conseil d'Administration
 - Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté et à l'Environnement
 - Conseil de la vie Lycéenne
 - Conseil de discipline....



Assemblée générale au lycée
« Le mardi 22 septembre
18h »



Charte Parents-École

Des responsabilités partagées pour la réussite des enfants



Une relation fondée sur le respect mutuel

- ① **Le respect entre les parents et les personnels de l'École**, en toutes circonstances, et le rejet de toute forme de violence, d'agressivité ou de discrimination.
- ② **Le respect des principes et valeurs de la République**, notamment le principe de laïcité, fondement d'un climat scolaire apaisé.
- ③ **Le respect du règlement intérieur** qui fixe les règles de fonctionnement de chaque établissement du 1^{er} et du 2nd degré et doit être respecté par tous.
- ④ **Le respect du contenu des enseignements**, des pratiques pédagogiques et des modalités d'évaluation.



Une coéducation pour le bien-être et la réussite des élèves

L'École et les parents doivent agir ensemble pour :

- transmettre des valeurs communes ;
- protéger les enfants contre toutes les formes de violence ;
- accompagner les enfants dans un usage responsable et raisonné des écrans et des réseaux sociaux.



Un dialogue régulier, constructif et apaisé

- ✓ **À la rentrée**
L'établissement présente les règles de vie collective et les priorités éducatives.
- ✓ **Tout au long de l'année**
 - L'établissement informe les parents des résultats, des progrès et du comportement de leur enfant.
 - Les parents veillent à la ponctualité et à l'assiduité scolaire de leur enfant.
 - L'établissement veille au respect de la confidentialité des informations et données personnelles transmises par les familles.
- ✓ **Une à plusieurs fois par an**
Les parents participent aux rencontres parents-professeurs. Des temps d'échanges complémentaires peuvent être proposés, à l'initiative de l'établissement ou des parents.



Parents, devenez partenaires de l'École !

- Les parents sont invités à :
- participer aux temps forts de la vie scolaire (portes ouvertes, expositions, célébrations de réussites, etc.) ;
 - s'engager dans la vie de l'établissement en tant que représentants élus des parents ;
 - prévenir l'établissement de tout problème qui perturberait la scolarité de leur enfant.



l'outil de suivi de la scolarité de votre enfant Et de communication de la avec les familles

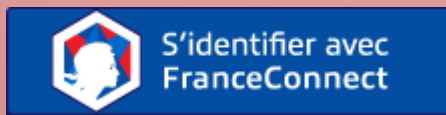


Portail Sclolarité-Services

Avec Educonnect



Ou FranceConnect



**Ce.0382895r
@ac-grenoble.fr**

Permet :

- **Voir le cahier de texte,**
- **Les absences, retards,**
- **Les notes,**
- **Les commentaires enseignants,**
- **de communiquer avec nous,**